

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2023

48x23

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal est informé que l'Association :

- POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE – Siret 509 234 286 000
18 – 13 bis rue Jean Aicard 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Représentée par sa Présidente, madame Christiane Landi, dont l'objectif est la conservation et défense du patrimoine à travers, notamment, l'organisation de manifestations pour promouvoir la culture provençale et les traditions, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 5 350€ .

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'Association Pour la défense et la conservation du patrimoine pour un montant de : 5 350€
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL